

COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 5 NOVEMBRE 2024

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 5 novembre 2024 de 20 heures 30 à 23 heures 30.

Assistaient Aurora COSTA, Franck FALCONE, Alain LACASSIE, Ghislain LOMBARD, Gégé MAUREL, Marc POLENNE, Coralie PERROCHAIN, Cédric PETERSON, Sun WAI SONG, Michel RANSOU,

Gérard MIQUEL et Christelle PESSUS étaient excusés.

Charles LASSUS et Philippe BASCOU (de SIABA) étaient invités.

1 COMPRESSEUR : Suite à la décision du précédent CODIR, un appel d'offres a été lancé auprès de trois fournisseurs (BCH, CEGIMAIR et BAUER identifiés par Charles LASSUS) pour un compresseur d'occasion d'environ 40 M3/Heure.

Deux entreprises ont répondu, pour 15 300 à 16 700 €, plus la pose.

Monsieur Philippe BASCOU, de l'entreprise SIABA qui nous a fourni et entretient notre actuel compresseur BAUER 19 M3/Heure, s'était proposé de nous exposer sa compréhension de nos difficultés et d'envisager avec nous plusieurs solutions.

Le CST demande à revenir au confort d'utilisation de son ancien compresseur MAKO, qui permettait lors du gonflage de charger vingt ou vingt cinq blocs (pour la piscine ou pour HENDAYE) en une heure et demie environ.

Le MAKO ayant été remplacé par le BAUER 19 M3/Heure, beaucoup moins puissant, une vacation de gonflage prend trois à quatre heures, même avec deux fois quatre vingt litres de haute pression dans les tampons.

Une étude de Michel PAZOS a montré qu'on pourrait s'approcher des performances du MAKO avec le BAUER en doublant les tampons, au prix d'une dépense de trois ou quatre mille euros. Mais pour cela, il

faudrait automatiser le gonflage de manière à ce que le compresseur charge automatiquement les tampons la nuit ou en journée, hors vacances gonflage. SIABA déconseille fortement de laisser un tel matériel tourner sans surveillance. Cette solution, quoique séduisante, ne pourrait pas nous convenir. Un échange s'organise autour des modalités de remplissage des tampons. A défaut d'automate, il est possible de les brancher avec un « déverseur » qui remplirait automatiquement les tampons dès que les blocs seraient pleins sans interrompre le gonflage. Mais sans véritable gain de temps.

Reste alors à remplacer notre BAUER. M. BASCOU reconnaît son manque de fiabilité et sa faible capacité. Un long débat s'engage pour s'arrêter autour de l'achat d'un compresseur d'occasion de 40 M3/Heure environ que SIABA accepterait de poser et d'entretenir, sans l'avoir lui-même choisi, ou de l'achat d'un neuf.

Le point dur du débat touche à la reprise de notre BAUER. Pas de reprise en cas d'achat d'occasion, reprise possible en cas d'achat d'un neuf nous dit M. BASCOU. La revente par nos soins du BAUER apparaît très incertaine et pleine de risques techniques et juridiques en raison de ses insuffisances bien connues.

Long débat sur la fiabilité, la puissance, la durabilité, l'entretien etc...des deux solutions, en neuf ou en occasion.

Finalement, une solution apparaît : acheter un 36 M3/H neuf (plutôt que 40, de 5 000 € plus cher) de marque LEENHARDT et WAGNER pour 28 690 € HT (?) avec reprise du BAUER au plus près possible de son prix d'achat. M. BASCOU va nous fournir un devis. Le délai de livraison pourrait être une difficulté. A voir.

M. BASCOU quitte alors la séance en promettant un devis.

Reste le financement. Entre la disponibilité du compte courant et le livret d'épargne, un paiement cash serait envisageable. Il sera toutefois étudié de faire un emprunt d'environ la moitié de la dépense totale (27 ou 28 000 €) pour conserver un matelas de sécurité en cas de coup dur, notamment au bateau.

2 LICENCES : 39 nouvelles licences pour 2024/2025, plus deux à surveiller à BOYRIE pour cause d'incomplétude de leur dossier.

Rappel est fait de la mise à jour des CACI, qui valent au plus pour douze mois, alors que les licences sont accessibles pour quinze mois et demi.

3 FINANCES : 40 523,11 € en compte courant, 23 119,90 € en livret A et 792 € en compte titres.

Suite aux observations de Gérard MIQUEL, la question des aides à apporter au stage enfants est abordée. La décision actée lors du CODIR du 8 octobre 2024 était de répartir entre les seuls moniteurs la subvention municipale (12 à 1500€), et de laisser les familles se charger de l'obtention éventuelle d'aides diverses pour des motifs professionnels ou sociaux.

Gérard aurait souhaité une aide explicite pour les enfants. Sa question en soulève a priori une autre : qu'est-ce qu'un enfant au stage enfant ? La réponse est la suivante : un enfant âgé au plus de quatorze ans et préparant le niveau de plongeur de bronze, d'argent ou d'or. Plus âgé, ou préparant un N1 ou 2, il entre dans le groupe des adultes, et sort du stage enfants.

Ceci réglé, il apparaît que l'octroi d'une aide aux enfants serait inéquitable au regard de ce que dépensent les autres plongeurs du CST et troublerait l'égalité. Donc le CODIR maintient sa position en aidant les moniteurs (tous bénévoles et responsables) mais pas les élèves ou les pratiquants.

4 VOYAGES : Cédric PETERSON présente un projet de voyage à FABREGAS (LA SEYNE SUR MER 83) du 22 au 28 juin 2025 pour dix plongées à 270 € et 396 € d'hébergement, avec engagement à fixer pour le 30 novembre. Une information va être adressée sans délai aux adhérents, qui pourront s'engager par dépôt d'un chèque de réservation au nom du CST de 350 € pour les plongeurs et 200 € pour les non plongeurs.

Le choix d'une destination plus lointaine à l'automne reste problématique, surtout en Mer Rouge. Aurora étudie un projet en Baie de NAPLES et de POUZZOLES, sur les sites antiques immergés.

5 BATEAU : Franck expose que Pierre IRIGOYEN a réparé l'hydraulique de barre, et que l'on ressent à présent l'effet de butée tant à bâbord qu'à tribord.

6 SALON DE LA PLONGEE DU 9 AU 12 JANVIER 2025 : nous attendons la remise des billets.

7 SUITE DU STAGE TIV DES 26 ET 27 OCTOBRE 2024 : Gérard MIQUEL a formé une dizaine de personnes appartenant aux trois clubs, dont pour le CST Isabelle DASTUGUE, Charles LASSUS, Antoine PIETTE et Marc POLENNE.

8 QUESTIONS DIVERSES :

8-1 OBSERVATIONS SCIENTIFIQUES DU MONDE SOUS MARIN :

Franck FALCONE a observé sur SUBAQUA que le fils du Commandant COUSTEAU a monté une opération par laquelle des plongeurs loisir pourraient utiliser un appareil de mesure pour caractériser l'environnement marin et communiquer leurs résultats à un poste centralisateur. Cette prestation serait gratuite avec fourniture du matériel de mesure. Franck étudie ce projet.

8-2 ZONE MARITIME PROTEGEE A HENDAYE : la Communauté d'agglomération du Pays Basque a tenu une réunion de suivi sous l'autorité de Mme Léa ALMANDOZ (en place de Mme Laura HUGUENIN), chargée d'études. La mise en place de la zone protégée sur base NATURA 2000 devrait s'achever en 2026/2027. Pour nous, les zones de CHICHARVEL et d' AROCA seraient concernées. Longs débats sur la pose de bouées fixes pour les bateaux de plongée, leurs vulnérabilités, leur fixation de points de visite,leur coût,... sans véritable conclusion.

PERMANENCES A VENIR

9 novembre 2024 Alain LACASSIE
16 novembre 2024 Eugène MAUREL
23 novembre 2024 Coralie PERROCHAIN
30 novembre 2024 Michel RANSOU

Prochain Comité de direction mardi 3 décembre 2024 à 20 heures 30

Dressé le 6 novembre 2024

Michel RANSOU